



Police

POUR INFORMATION

Police Locale
Zone de Police 5288
«Pays de Herve»
Direction Générale

Avenue Dewandre 49
4650 Herve
Tél. 087 34 35 00
Fax 087 34 36 27
zp.paysdeherve@police.belgium.eu
www.police-paysdeherve.be

		Secrétariat	05-10-23
Nos références	Srt ZP- ()349	Votre correspondant	Consultante Chrystelle GRETRY
Votre lettre du		Téléphone	087 343500
Vos références		Fax	087 343627
		E-mail	Zp.paysdeherve@police.belgium.eu

Objet : Conseil de Police du 18 Octobre 2023 - Information

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux, nous avons le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour du prochain Conseil de Police de la Zone de Police « Pays de Herve » qui se tiendra le **18 octobre 2023 à 18.30 H dans la salle de réunion de la Direction de la Zone de Police, Avenue Dewandre 49 à 4650 HERVE (Local 2.2 – 2^e Etage).**

Cette séance aura donc lieu sous forme de réunion physique. Toutefois, le Collège de Police attire l'attention sur le strict respect des mesures et recommandations dans le cadre de la lutte contre le coronavirus Covid-19 qui seront d'application.

L'ordre du jour est établi comme suit :

Séance publique

1. Approbation du PV du Conseil de Police du 14 Septembre 2023
2. Cadre Organique CALog – Modification n° 2 /2023 - Décision
3. Budget de la Zone de Police pour l'exercice 2023 – Modification n° 3 / 2023 -Décision
4. Budget 2024 – Décision
5. Vente d'un véhicule déclassé : un véhicule type agent de quartier Peugeot 206+ (2BMH065) - Procédure négociée - Décision
6. Mobilité 05/2023 – Recrutement de 1 (un) cadre de base Polyvalent à défaut de candidats déclarés « Aptes » par la commission de sélection lors de la mobilité 04/2023 – Ouverture d'emploi – Décision

Séance à huis clos

7. Secrétariat zonal (du Chef de Corps, du Collège et du Conseil de Police) – Prolongation de l'absence de longue durée du candidat désigné par le Conseil de Police du 15 septembre 2022 en qualité de secrétaire zonal (du Chef de Corps, du Collège et du Conseil de Police) et qui a pris ses fonctions le 03 novembre 2022 pour remplacer la titulaire précédente de la fonction –
Prise d'acte
8. Accident de travail d'un membre du personnel du 06 septembre 2021- Arrêté n°15 du 18 octobre 2023

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE



La Secrétaire,
C.GRETRY



Le Président,
M. DROUGUET